

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00615

**INSTAURATION DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LES TRAVAUX DE
RAVALEMENT DE FAÇADE ET DE CLÔTURES SUR LA COMMUNE DE
DOIZIEUX**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 01 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 79
Nombre de pouvoirs : 24
Nombre de voix : 103

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : Mme Laura CINIERI

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ,
Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND,
M. Denis CHAMBE, M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI,
M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON,
M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT,
M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON,
Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON,
Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Jean-Philippe PORCHEROT,

RECU EN PREFECTURE

Le 12 décembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231207-D20230061510

Date de mise en ligne : 12 décembre 2023

Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Laura CINIEMI,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Clémence QUELENNEC,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Isabelle DUMESTRE donne pouvoir à Mme Laetitia VALENTIN,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à Mme Ingrid ARNAUD,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Tom PENTECOTE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT

Membres titulaires absents excusés :

M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Viviane COGNASSE,
M. Jordan DA SILVA, M. Gabriel DE ALMEIDA, M. Fabrice DUCRET,
M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND, Mme Solange MORERE, Mme Evelyne ORIOL,
M. Marc PETIT, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 DECEMBRE 2023

INSTAURATION DE LA DECLARATION PREALABLE POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FAÇADE ET DE CLOTURES SUR LA COMMUNE DE DOIZIEUX

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5217-2 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles R.421-12 et R.421-17-1 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Doizieux approuvé le 11 février 2014 ;

Considérant que le décret n°2014-253 du 27 février 2014 a défini de nouvelles règles applicables au régime des autorisations d'urbanisme, et à ce titre, il laisse le champ libre aux collectivités de contrôler ou non un certain nombre d'actes en matière d'urbanisme ;

Considérant que l'article R.421-12 du Code de l'urbanisme permet à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme de décider de soumettre à la procédure de déclaration préalable l'édification des clôtures sur le territoire d'une commune ;

Considérant que l'article R.421-17-1 du Code de l'urbanisme prévoit la possibilité pour l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme de décider de soumettre les travaux de ravalement à autorisation sur le territoire d'une commune ;

Le PLU de Doizieux, approuvé le 11 février 2014 par la commune de Doizieux, règlemente l'installation des clôtures et la tenue des façades dans un souci de qualité du paysage urbain car elles participent de la qualité de l'espace urbain et du cadre de vie, par leur bonne insertion dans leur environnement.

Aussi, il est proposé l'instauration de la déclaration préalable pour les clôtures et le ravalement des façades, qui permet de s'assurer, avant réalisation des travaux, du respect des règles fixées par le PLU, et donc d'éviter l'émergence de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLU.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **soumet à déclaration préalable les travaux de ravalement de façades des immeubles sur l'ensemble du territoire de la commune de Doizieux ;**
- **soumet à déclaration préalable les travaux d'édification de clôtures sur l'ensemble du territoire de la commune de Doizieux à l'exception des clôtures nécessaires à l'activité agricole et forestière ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document relatif à cette procédure.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line.

Laura CINIÉRI

La Deuxième Vice-Présidente,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Sylvie FAYOLLE